

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 30 septembre 2024

**Délibération n° 2024-092  
Séance du 24 septembre 2024**

Convention de partenariat avec  
l'association Organe de Sauvetage  
Écologique (OSE) – opérations de  
nettoyage des berges de la Seine et  
de ses affluents

**Le Conseil d'Administration,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 12 septembre 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver la convention de partenariat avec l'association Organe de Sauvetage Écologiste (OSE) pour des opérations de nettoyage des berges de la Seine et de ses affluents,

Vu le projet de convention,

**Après en avoir délibéré**

- Article 1 :** Approuve la convention de partenariat avec l'association Organe de Sauvetage Écologiste (OSE) pour des opérations de nettoyage des berges de la Seine et de ses affluents.
- Article 2 :** Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures d'exécution qui en découlent.
- Article 3 :** Dit que les recettes seront imputées sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

**Le Président**

**François-Marie DIDIER**

